



ARRÊTÉ MUNICIPAL

ABROGEANT ET REMPLAÇANT
L'ARRÊTÉ N° ARR. 2025 / 127
DU 29 / 12 / 2025 FIXANT LES TARIFS DE
LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Transmis en Préfecture
des Ardennes le : 05 JAN. 2026

* * * * *

Le Maire de la commune de Villers-Semeuse,

Vu le *Code Général des Collectivités Territoriales*, notamment ses articles L 2122.22 et L 2122-23, permettant au Maire de recevoir délégation du Conseil Municipal pour prendre des décisions dans certains domaines et qui en précise les conditions d'exécutions,

Vu la délibération n° 2020.011 du 25 Mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire, en application de l'article L 2122.22 du *Code Général des Collectivités Territoriales*,

Considérant la nécessité de CORRIGER une erreur concernant les tarifs de la GARDERIE PÉRISCOLAIRE,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : L'arrêté municipal référencé « ARR.2025 / 127 » du 29 Décembre 2025 EST ABROGÉ et REMPLACÉ selon les dispositions définies à l'article 2.

ARTICLE 2 : Les tarifs de la **GARDERIE PÉRISCOLAIRE** sont fixés comme suit en tenant compte du Quotient Familial :

TARIFS AU ¼ D'HEURE			
	QF < 440	440 < QF < 750	QF > 750
MATIN entre 7 H 30 et 8 H 30	0,25 €	0,30 €	0,35 €
SOIR entre 16 H 15 et 18 H 30	0,25 €	0,30 €	0,35 €

ABROGATION ET REMPLACEMENT DE L'ARRÊTÉ N° ARR.2025 / 127 DU 29/12/2025 FIXANT LES TARIFS
DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE À VILLERS-SEMEUSE

ARTICLE 3 : En application des dispositions de l'article R 421-5 du *Code de Justice Administrative*, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télerecours Citoyen » accessible par le biais du site : www.telerecours.fr

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire de Villers-Semeuse, Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de Villers-Semeuse ainsi que les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,



The image shows a blue circular municipal seal of Villers-Semeuse. The text "MUNICIPALITÉ DE VILLERS-SEMEUSE" is written around the top edge, and "ARDENNES" is at the bottom. In the center is a stylized illustration of a landscape with trees and possibly a building.

Jérémie DUPUY

2026-01-05 11:43:16